
SESSION DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

Proposition de VOEU :

« Le port de Brest : infrastructure structurante en Bretagne, et en Europe »

Groupe La Bretagne en Marche – Bremañ	Rapporteur : Marc COATANÉA
---------------------------------------	----------------------------

La Commission Européenne doit engager la réforme du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) au troisième trimestre 2021. L'inscription des infrastructures dans le réseau central du RTE-T conditionne l'accès à la plupart des financements européens et à une visibilité continentale. A l'heure actuelle aucun port français n'y figure entre Le Havre et Saint-Nazaire.

Déjà fragilisés par le Brexit, les ports bretons ont plus que jamais besoin d'une telle visibilité européenne pour pouvoir être compétitifs au plan national et européen. Les ports et infrastructures de transport bretons ne doivent pas rester les parents pauvres de la politique de mobilité européenne.

« Renforcer la place des ports bretons dans le réseau européen de transports » constitue l'un des objectifs du pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne adopté le 8 février 2019. Le port de Brest est le principal outil d'interconnexion de la pointe bretonne avec le reste du monde, 1^{er} port de commerce de Bretagne, infrastructure structurante de l'Ouest, et plus proche port continentale de la République d'Irlande. Néanmoins, le développement du port ne pourra être complet que lorsque l'ensemble des réseaux de transports, en particulier ferroviaires, seront pleinement intégrés à la stratégie de développement du port de Brest. Il est donc urgent d'inscrire un projet dans le cadre de la future programmation des infrastructures de transport devant être conclue en 2023 par l'État.

La Commission territoriale de l'action publique (CTAP) a donné mandat au Président de la Région Bretagne pour que le CPER dispose d'un volet mobilité intégrant l'accessibilité de la pointe de la Bretagne, et particulièrement le port de Brest pour lequel les acteurs bretons se sont investis dans la société portuaire.

Par conséquent, le Conseil régional, réuni le 9 avril 2021 :

- Demande à l'ensemble des parties prenantes de prendre les engagements nécessaires pour permettre l'inscription du port de Brest dans le réseau central RTE-T européen, à savoir :
 - la réalisation d'études de faisabilité sur le déploiement du système ERTMS sur le tronçon ferroviaire Rennes-Brest inscrit dans le futur CPER ;
 - et l'engagement des parties prenantes à soutenir les investissements nécessaires à l'inscription du port de Brest dans le réseau central et la mise en œuvre du plan stratégique de la SPPB